

ACE Innovate : une plateforme régionale pour les compétences, la recherche et l'innovation
Appel à propositions — Manifestation d'intérêt (MI)

Conseils et instructions aux candidats

Phase 1 – Lot B : Côte d'Ivoire

Phase 1 – Lot B Date limite de soumission des manifestations d'intérêt : 14 août 2026

1. À propos d'ACE Innovate

Les économies d'Afrique de l'Ouest et centrale sont en croissance, mais pas assez rapidement, et cette croissance ne crée pas systématiquement d'emplois de qualité pour les millions de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Combler ce fossé exige bien plus que de former davantage de diplômés. Il faut des institutions capables de développer les compétences adéquates, aux niveaux appropriés, et en lien avec les secteurs et les entreprises moteurs de la transformation économique.

ACE Innovate est une plateforme régionale conçue pour relever ce défi. Forte d'une décennie d'expérience avec le programme Centres d'Excellence d'Afrique (CEA), ACE Innovate réunit deux types d'institutions complémentaires : un CEA et un Institut régional phare de formation (RFTI) - afin de former un partenariat sectoriel couvrant l'ensemble du spectre des compétences : de la formation postdoctorale avancée et de la recherche appliquée aux compétences techniques et intermédiaires, en adéquation avec les besoins des employeurs et des chaînes de valeur.

Chaque partenariat CEA-RFTI s'appuie sur un secteur prioritaire, sélectionné en fonction des priorités de développement du gouvernement et des domaines d'investissement stratégiques. L'objectif n'est pas simplement de former davantage de diplômés, mais de former des diplômés possédant les compétences, les connaissances appliquées et l'expérience pratique dont les entreprises et les secteurs ont besoin, et de générer des activités de recherche et d'innovation favorisant la croissance de ces secteurs.

ACE Innovate s'adresse aux établissements prêts à devenir des chefs de file. Les candidats doivent faire preuve d'excellence dans leurs programmes d'enseignement et de recherche, dans leurs partenariats avec l'industrie et dans leur ambition. Cette plateforme est destinée aux établissements déjà performants qui souhaitent le devenir davantage, renforcer leurs liens et accroître leur impact.

La première phase d'ACE Innovate se concentre sur trois pays : *la Gambie, la Côte d'Ivoire et la Guinée*. Les secteurs prioritaires par pays seront communiqués directement aux candidats par l'intermédiaire de leurs gouvernements nationaux respectifs.

2. Le processus en deux étapes

ACE Innovate utilise un processus concurrentiel en deux étapes pour identifier et soutenir les partenariats institutionnels les plus solides. Ces étapes sont les suivantes :



Étape 1 — Manifestation d'intérêt. La manifestation d'intérêt est une proposition structurée permettant à l'équipe d'évaluation d'apprécier la qualité, la pertinence et l'ambition des

partenariats CEA-RFTI proposés. Elle porte sur l'essentiel : l'adéquation sectorielle, l'expérience et la capacité de l'institution, la conception du programme, la justification du partenariat et les résultats attendus. Les détails opérationnels exhaustifs ne seront pas abordés ultérieurement.

Après la date limite de soumission, toutes les manifestations d'intérêt feront l'objet d'une évaluation technique indépendante. Les candidats seront informés du résultat et les partenariats présélectionnés recevront un retour d'information écrit pour les aider à élaborer leur proposition complète.

Étape 2 - Proposition complète. Les partenariats CEA-RFTI présélectionnés seront invités à soumettre une proposition complète. Cette proposition s'appuiera sur la déclaration d'intérêt et apportera davantage de précisions et de détails dans les domaines suivants :

- Conception détaillée des programmes et des cursus, avec des cadres d'assurance qualité
- Plan de recherche et d'innovation, y compris les voies de commercialisation
- Projections financières, plans de coûts et stratégie de durabilité
- Planification des approvisionnements et des travaux de génie civil
- Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

Les candidats disposeront d'un délai suffisant entre la notification de présélection et la date limite de dépôt des propositions complètes pour finaliser leurs dossiers. L'AUA et d'autres ressources seront disponibles pour toute clarification durant cette période.

Note sur la procédure : L'approche en deux étapes vise à alléger la charge de travail des candidats en amont, tout en garantissant à l'équipe d'évaluation suffisamment d'informations pour identifier les partenariats les plus prometteurs. Les établissements qui investissent dans une déclaration d'intérêt rigoureuse, transparente et ambitieuse seront bien placés pour la phase de proposition complète.

3. L'exigence de soumission conjointe

ACE Innovate repose sur un modèle de partenariat. Chaque candidature doit constituer un dossier conjoint – un CEA associé à un RFTI – soumis dans le cadre d'une demande unique et intégrée. Le modèle CEA-RFTI vise à connecter les compétences de pointe, la recherche appliquée et la formation de la main-d'œuvre au sein d'un même écosystème sectoriel. Les CEA apportent des capacités de formation avancée, de recherche et d'innovation ; les RFTI, quant à eux, proposent des formations techniques et professionnelles étroitement liées aux besoins opérationnels de l'industrie. Ensemble, ce partenariat devrait renforcer les viviers de talents, accélérer la mise en pratique des connaissances et améliorer la réactivité aux besoins des employeurs tout au long de la chaîne de valeur.

La proposition conjointe comprend trois volets :

- Résumé exécutif conjoint (2 pages), rédigé conjointement par les deux institutions
- Partie 1 : Manifestation d'intérêt pour le CEA
- Partie 2 : Manifestation d'intérêt pour le RFTI

Le partenariat entre le CEA et le RFTI n'est pas une simple formalité. Les évaluateurs détermineront si, ensemble, ces deux institutions parviennent à créer un impact plus important que ce que chacune d'entre elles pourrait réaliser seule - à tous les niveaux de la filière des compétences, tout au long du parcours menant de la recherche à l'application (souvent appelé « transfert de technologie »), ainsi qu'en termes de couverture sectorielle et d'implication des employeurs.

Remarque concernant la qualité de la composante RFTI : la composante RFTI sera évaluée selon ses propres mérites. Un CEA solide ne saurait compenser une proposition RFTI faible. Les gouvernements et les CEA sont vivement encouragés à faire preuve de sélectivité dans le choix des partenariats RFTI - et à fonder ceux-ci sur une véritable qualité institutionnelle et un véritable leadership sectoriel, et non sur la proximité ou la commodité. Une composante RFTI qui ne répondrait pas aux normes requises pourrait entraîner l'exclusion du partenariat de la liste des candidats présélectionnés.

Cas exceptionnels : Dans des circonstances exceptionnelles, un CEA peut soumettre une proposition de manière indépendante. Les RFTI ne sont pas admissibles aux soumissions indépendantes. **Tout établissement souhaitant explorer cette option doit discuter de son admissibilité et obtenir l'autorisation du Ministère avant de préparer sa proposition.** Le Ministère assurera la coordination générale et conclura un accord avec L'AUA et la Banque mondiale pour tous les cas exceptionnels avant la préparation de la proposition. **Les soumissions indépendantes ne seront pas acceptées sans autorisation écrite préalable du Ministère et de la Banque mondiale.**

4. Admissibilité

Avant de soumettre leur candidature, les candidats doivent s'assurer qu'ils remplissent toutes les conditions d'admissibilité suivantes.

Critères d'admissibilité des pays : Les propositions doivent émaner d'institutions établies dans l'un des trois pays de la phase 1 : le lot A de la phase 1 comprend la Gambie et la Guinée ; le lot B de la phase 1 comprend la Côte d'Ivoire.

Critères d'admissibilité sectorielle : Les propositions doivent correspondre au secteur prioritaire identifié pour le pays du candidat. Les secteurs prioritaires sont définis par le gouvernement national en fonction de ses priorités de développement et de son programme d'investissement stratégique, notamment dans les domaines soutenus par la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement. Les secteurs admissibles pour chaque pays de la phase 1 seront communiqués par le gouvernement national. Les propositions non conformes au secteur prioritaire désigné au niveau national ne seront pas prises en compte.

Critères d'admissibilité institutionnelle - CEA : ACE Innovate cible principalement les CEA/centres existants (soutenus par le projet CEA Impact). Sachant que tous les centres admissibles n'en sont pas au même stade de développement, le programme distingue deux catégories de CEA - les centres matures et les centres émergents - et ajuste les attentes en conséquence. Les deux catégories sont admissibles au même financement.

Les Centres matures sont ceux qui ont participé au programme Africa Center of Excellence (CEA) lors d'une phase précédente (CEA I ou CEA Impact). Ils se distinguent par leur expérience avérée en matière de formation postdoctorale, de publications scientifiques évaluées par les pairs, de collaboration avec l'industrie et de rayonnement régional. Dans le cadre d'ACE Innovate, les Centres matures sont appelés à mener des recherches appliquées répondant directement aux besoins de l'industrie, à favoriser la commercialisation et le transfert de technologies, et à jouer un rôle de mentorat et de leadership technique à l'échelle régionale. Exceptionnellement, un établissement n'ayant jamais participé à un programme CEA peut être considéré comme un Centre mature s'il démontre des capacités équivalentes et un programme crédible de formation appliquée et d'innovation.

Les centres émergents sont soit de nouveaux centres, soit d'anciens centres ayant participé au programme CEA et se trouvant à un stade de développement moins avancé que les centres CEA, soit des institutions situées dans des secteurs ou des zones géographiques sous-

représentés où le programme vise à créer de nouvelles capacités de manière sélective. Les centres émergents sont appelés à consolider leurs fondements académiques et de recherche, à renforcer leur engagement auprès de l'industrie et à assurer leur viabilité financière. L'innovation y est définie comme la recherche de moyens nouveaux et plus efficaces de dispenser des formations, de mener des recherches et de favoriser la collaboration avec l'industrie, contrairement à l'approche axée sur la commercialisation attendue des centres matures.

Note importante concernant la désignation de Centre émergent : La désignation d'un établissement comme Centre émergent sera déterminée après concertation entre la Banque mondiale et le gouvernement national concerné, avant la date limite de dépôt des candidatures. Les établissements qui estiment pouvoir prétendre à ce statut sont invités à en informer leur homologue national dans les meilleurs délais. Seuls les établissements ayant déjà reçu confirmation de leur statut de Centre émergent de la part de L'AUA ou de la Banque mondiale pourront candidater dans cette catégorie.

Critères d'admissibilité institutionnelle – RFTI : Le RFTI doit être un établissement d'enseignement technique et professionnel reconnu, délivrant un BTS (Brevet de Technicien Supérieur), ou un institut polytechnique reconnu/accrédité, ou un établissement équivalent justifiant d'une pertinence sectorielle avérée et ayant la capacité – ou le potentiel crédible – de devenir un établissement phare régional. Il est important de noter qu'ACE Innovate investit uniquement dans les programmes alignés sur le secteur, et non dans l'établissement dans son ensemble. Les candidats doivent clairement identifier les programmes et spécialisations spécifiques de leur établissement qui sont pertinents pour le secteur prioritaire. Si ces programmes sont répartis entre plusieurs départements, les candidats doivent expliquer comment ils seront organisés ou regroupés pour former un RFTI cohérent et axé sur le secteur. Par exemple, si le secteur est celui de la santé, ACE Innovate n'investit pas dans les programmes de mécanique automobile. L'excellence dans ce domaine précis – et non la performance institutionnelle moyenne – sera le critère d'évaluation des propositions de RFTI.

Comité d'engagement sectoriel : Chaque centre et/ou RFTI doit constituer un Comité d'engagement sectoriel, qui doit être réuni avant le dépôt de la proposition. Ce comité doit comprendre une majorité de membres du secteur privé – y compris, le cas échéant, des entreprises soutenues par la Société financière internationale (SFI) ou d'autres institutions de financement du développement – ainsi qu'un représentant du ministère de tutelle compétent. Le comité doit être présidé par un membre du secteur privé. Son rôle est actif et non symbolique : il est chargé de valider les priorités sectorielles, d'évaluer la demande du marché du travail qui sous-tend la proposition et de rester impliqué tout au long de la mise en œuvre du programme. **Une déclaration de validation du Comité d'engagement sectoriel doit être jointe à la proposition.** Des orientations concernant la composition du comité, son mandat et la déclaration de validation sont fournies dans la Note d'orientation relative au Comité d'engagement sectoriel [voir annexe 3].

5. Paramètres de financement

Chaque partenariat CEA-RFTI sélectionné allouera deux subventions distinctes, une par institution. **L'enveloppe budgétaire indicative sera communiquée séparément, dans le cadre de directives spécifiques à chaque pays.** Les propositions devront être adaptées à cette enveloppe, les activités et les objectifs devant refléter ce qui est réalisable et ambitieux compte tenu de ce niveau d'investissement.

Plafond des travaux de génie civil : Le financement des travaux de génie civil et de construction – y compris la rénovation, la réhabilitation et les nouvelles constructions – est

plafonné à 25 % du montant total de la subvention par établissement. Ce plafond s'applique indépendamment aux subventions CEA et RFTI. Les propositions doivent privilégier les investissements dans les programmes, le personnel, la recherche et la collaboration avec l'industrie. Lorsque des travaux de génie civil sont proposés, les candidats doivent démontrer clairement que l'investissement est nécessaire à la mise en œuvre du programme et proportionné à l'ensemble de la proposition. Les propositions qui approchent ou dépassent ce plafond sans justification convaincante seront examinées défavorablement.

6. Ce que nous recherchons

ACE Innovate est une plateforme compétitive d'excellence. Le processus d'évaluation portera sur la qualité et l'ambition globales du dossier de candidature commun, ainsi que sur la qualité individuelle de la proposition de chaque établissement. Les critères suivants guideront l'évaluation.

Alignement sectoriel et crédibilité auprès de la demande : Les propositions les plus solides devront combler un manque réel et avéré dans le secteur prioritaire et la chaîne de valeur, en s'appuyant sur une demande concrète des employeurs et de l'industrie, et non sur un simple intérêt institutionnel. Elles devront se fonder sur des données relatives au marché du travail, la participation des employeurs et les conclusions du Groupe d'experts sur la mobilisation sectorielle. Les propositions qui s'inscrivent dans le cadre d'investissements sectoriels existants – notamment les programmes financés par la Banque mondiale dans le secteur concerné – seront privilégiées, car elles témoignent d'une intégration dans le programme de développement global plutôt que d'une ambition institutionnelle indépendante.

Excellence et expérience : Pour les CEA, les évaluateurs rechercheront des preuves de programmes de troisième cycle solides, de publications de recherche évaluées par les pairs et de liens établis avec l'industrie. Le financement ACE Innovate vise à accélérer et à approfondir l'excellence démontrée, et non à la créer de toutes pièces. Pour les RFTI, les évaluateurs examineront la qualité des programmes proposés, adaptés au secteur, le calibre des enseignants et des installations, ainsi que les relations existantes de l'établissement avec les employeurs. L'excellence dans le domaine ciblé du RFTI est la norme. La classification d'un CEA comme mature ou émergente influencera les attentes, mais les deux sont soumises à des normes élevées de qualité et d'ambition compte tenu de leur stade de développement.

Portée et ambition : Les propositions les plus solides devront être ambitieuses quant à leur portée, tant en termes de nombre d'étudiants, de chercheurs et de professionnels concernés que d'étendue de l'implication du secteur industriel. Les candidats doivent être conscients que l'impact attendu dans le cadre d'ACE Innovate est supérieur à celui obtenu avec le programme CEA Impact (la phase précédente de l'initiative CEA). Les évaluateurs détermineront si les objectifs proposés sont à la fois ambitieux et crédibles compte tenu du contexte institutionnel et des financements disponibles. Un tableau de référence présentant les résultats par centre et par pays dans le cadre du CEA Impact figure à l'annexe 1 à titre indicatif.

Recherche, Innovation et Application pratique : Les propositions solides témoigneront d'un double engagement : envers une recherche rigoureuse, évaluée par les pairs, qui renforce la réputation académique de l'établissement, et envers la recherche appliquée et l'innovation, qui répondent aux défis concrets auxquels sont confrontés les entreprises, les employeurs et les secteurs d'activité. Les publications sont importantes, mais la pertinence pratique du programme de recherche l'est tout autant. Les propositions doivent démontrer comment les

résultats de la recherche bénéficieront aux entreprises, aux professionnels et aux acteurs de la chaîne de valeur, et pas seulement au monde universitaire. Pour les centres établis, des données probantes et des plans concernant les stratégies de commercialisation, le transfert de technologie et l'implication des entreprises sont attendus. Des exemples illustratifs de parcours de la recherche à l'innovation dans certains secteurs sont présentés en annexe 2. Pour les centres émergents, un programme de recherche appliquée crédible et bien structuré, même à un stade préliminaire, est un atout majeur.

Emploi et débouchés des diplômés : ACE Innovate est axé sur l'emploi . Les propositions doivent démontrer un parcours clair et crédible reliant la formation et la recherche à l'insertion professionnelle, que ce soit pour les diplômés de troisième cycle, les techniciens ou l'ensemble de la population active. Cela inclut des éléments probants de co-conception avec les employeurs, d'apprentissage en milieu professionnel et de mécanismes de suivi de l'emploi et des revenus des diplômés.

Qualité du partenariat : Le jumelage CEA-RFTI doit refléter une véritable complémentarité, tant au niveau des compétences que de la chaîne de valeur de la recherche à l'application, le cas échéant, et en termes de rayonnement sectoriel et d'implication des employeurs. Le résumé conjoint doit présenter de manière convaincante et cohérente les raisons pour lesquelles ces deux institutions, ensemble, obtiendront de meilleurs résultats que chacune ne pourrait le faire individuellement.

Faisabilité et évaluation des risques : Les activités proposées doivent être réalistes compte tenu du calendrier du programme et des ressources financières disponibles. Les risques doivent être identifiés avec transparence et assortis de mesures d'atténuation crédibles et proportionnées.

7. Instructions de soumission

Format et nommage des fichiers : Un seul document consolidé doit être soumis au format PDF.

Comment soumettre une proposition : Les propositions doivent être soumises à L'AUA via la plateforme de soumission de propositions avant le 14 août 2026 à 23h59 GMT. Les propositions soumises après cette date ne seront pas acceptées. Les dossiers incomplets (c'est-à-dire ceux qui ne comportent pas les éléments requis) ne seront pas examinés.

Questions : Pour toute question relative à l'admissibilité, aux modalités de soumission ou au comité d'engagement sectoriel, veuillez contacter [Dre Sylvia Mkandawire – smkandawire@aau.org]. Les questions doivent être soumises au plus tard le 7 août 2026 afin de laisser suffisamment de temps pour répondre et, le cas échéant, modifier les propositions avant la date limite.

**Annexe 1 : Résultats de référence obtenus dans le cadre du programme CEA Impact par pays
et par centre**

Ce tableau vise à fournir aux pays un point de référence quant au niveau d'ambition attendu dans le cadre d'ACE Innovate.

Indicateur	Côte d'Ivoire				Guinée		La Gambie
	CCBAD	CEA- MEM	ENSEA	VALOPRO	PCMT	CEMS	STEE
Nombre total d'inscrits — Doctorat	56	51	18	85	33	20	N / A
Nombre total d'inscrits — Master	216	199	403	190	145	181	N / A
Nombre total d'étudiants inscrits — Premier cycle (le cas échéant) *	N / A	N / A	N / A	N / A	0	327	327
Formation courte / stagiaires professionnels	90	55	73	165	392	432	1 748
Étudiantes	194	111	169	295	237	161	540
Étudiants régionaux/non nationaux	258	90	323	152	222	143	163
Publications évaluées par les pairs	96	62	92	54	61	16	
Programmes nouvellement accrédités	0	0	1	0	1	0	
Nombre d'étudiants et de professeurs participant à des stages	93	215	410	99	102	234	113
Revenus générés par des sources externes (USD)	2 689 277	673 070	1 700 036	1 407 549	1 297 074	224 461	527 909

Annexe 2 : Exemple illustratif de parcours de recherche vers l'innovation

L'innovation, dans le cadre du programme ACE Innovate, désigne l'application concrète de la recherche, de l'expertise technique et de la collaboration industrielle pour relever les défis réels des secteurs et des chaînes de valeur. Les parcours d'innovation peuvent varier selon les secteurs et les institutions, mais impliquent généralement l'identification des défis sectoriels, leur traduction en activités de recherche appliquée et d'innovation, le développement et la mise à l'essai de solutions pratiques, et le soutien à leur adoption, leur application par la main-d'œuvre, le transfert de technologie ou leur commercialisation, le cas échéant.

L'illustration ci-dessous présente un exemple de la manière dont la recherche, l'innovation et l'engagement industriel peuvent s'articuler dans le cadre d'ACE Innovate. Les institutions ne sont pas tenues de suivre un modèle unique. Différents secteurs, institutions et niveaux de maturité nécessiteront des approches différentes.

C

Step	Objective	Illustrative Activities	Illustrative Output
1	Identify priority sector challenges and innovation needs	- Consultations with MoH, hospitals, and laboratories - Regional public health reviews and feedback from regional technical body - Sector workshops with researchers, clinicians, and health technology firms - Analysis of disease burden and health system gaps	Need for rapid, low-cost diagnostics to detect infectious diseases in rural clinics.
2	Translate sector challenges into applied research and innovation projects	- Innovation workshops to translate sector challenges into research questions - Joint problem-definition sessions between clinicians and researchers - Development of a portfolio of applied research topics vetted/validated by regional technical body	Research proposal launched to develop portable diagnostic devices for early detection of malaria, Lassa fever, and other emerging diseases.
3	Develop and test solutions through applied research and pilots	- Applied research conducted by ACEs - Prototype development and laboratory validation - Field testing of diagnostic tools in hospitals and clinics - Collaboration with health agencies and medical device firms	Prototype rapid diagnostic device successfully tested in clinical settings.
4	Facilitate technology transfer and commercialization	- Tech licensing agreements with medical device firms - Partnerships with MoH to deploy diagnostic tools - Training for clinicians/laboratories on new tech - Support for start-ups or commercialization pathways	Rapid diagnostic tool integrated into national disease surveillance programs.

Exemples sectoriels illustratifs

Exemple d'agriculture

Un CEA spécialisé dans l'agriculture climato-intelligente collabore avec des entreprises agroalimentaires et des fournisseurs de solutions d'irrigation pour remédier à la faible productivité des petits exploitants agricoles. Des chercheurs et des étudiants testent des outils de surveillance et de conseil en irrigation à faible coût, adaptés aux systèmes agricoles locaux, tandis que le RFTI élabore des modules de formation technique pour l'installation et la maintenance.

Résultats attendus :

- Prototypes testés sur le terrain,
- Programmes de formation révisés,
- Partenariats de vulgarisation,
- Déploiement soutenu par l'entreprise,
- Parcours de certification de la main-d'œuvre.

Exemple d'énergie

Un expert en énergie et infrastructures collabore avec les exploitants de mini-réseaux pour pallier les pénuries de main-d'œuvre et de personnel de maintenance. La recherche appliquée soutient l'amélioration des pratiques de surveillance et de maintenance à distance, tandis que l'institut RFTI élabore des programmes de certification de techniciens à cycle court, adaptés aux besoins des employeurs.

Résultats possibles :

- des prototypes testés sur le terrain,
- des programmes de formation remaniés,
- des partenariats de vulgarisation,
- un déploiement soutenu par les entreprises,
- des parcours de certification pour les professionnels.

Annexe 3 : Groupe de travail sur la mobilisation du secteur

Le Comité d'engagement sectoriel (SEP) est un organe obligatoire que les candidats doivent mettre en place pour appuyer la préparation de leur déclaration d'intérêt et vérifier son adéquation aux besoins et priorités du secteur privé. Le rôle du SEP est de s'assurer que les activités proposées en matière de compétences, de recherche et d'innovation répondent à une demande réelle des employeurs et sont conformes aux orientations du secteur dans le pays candidat.

Un SEP par dossier de demande

Chaque dossier de candidature, qu'il s'agisse d'une candidature conjointe CEA/RFTI ou d'une candidature indépendante, doit être appuyé par un **seul SEP partagé**. En cas de candidature conjointe, Le CEA/ Centre Emergent et le RFTI doivent s'appuyer sur le même panel d'experts. Ceci garantit la cohérence des avis qui sous-tendent la proposition et assure que les deux institutions partagent les mêmes informations sectorielles et les mêmes attentes des employeurs.

Composition

Bien qu'il n'existe pas de limite stricte, le SEP peut compter entre **5 et 9 membres**. L'objectif est de constituer un panel ciblé et de grande qualité, et non un panel exhaustif. Les membres doivent être sélectionnés en fonction de leur pertinence pour la chaîne de valeur concernée et de leur capacité à apporter une contribution substantielle sur les besoins en compétences, les besoins en recherche et la demande des employeurs.

Les exigences de composition suivantes s'appliquent :

- **Plus de 50 % des membres doivent être des représentants du secteur privé.** Dans des secteurs comme la santé, le terme « secteur privé » doit être entendu au sens large et inclure les employeurs – hôpitaux, cliniques et organismes de gestion de la santé, par exemple – qui embauchent des diplômés et créent des emplois dans le secteur, quelle que soit leur structure de propriété.
- **Au moins un représentant du ministère sectoriel concerné** doit être inclus afin d'assurer la cohérence avec les investissements, les politiques et les priorités sectorielles nationales.
- Les candidats sont encouragés à impliquer les **sociétés dans lesquelles la Société financière internationale (SFI) a investi** et qui opèrent dans le secteur concerné en tant que membres du SEP, compte tenu de leur présence avérée en matière d'investissement et de leur participation directe dans une main-d'œuvre qualifiée et productive.

Relations avec les structures consultatives existantes

Les candidats sont encouragés à s'appuyer sur leurs relations existantes au sein de conseils consultatifs ou de comités sectoriels. Le SEP peut être le même organe qu'un conseil consultatif existant ou un sous-ensemble pertinent de celui-ci. Parallèlement, les candidats sont encouragés à profiter de l'appel à propositions pour élargir leurs réseaux dans le secteur privé et nouer de nouvelles relations avec des entreprises, notamment dans les segments de la chaîne de valeur ou les zones géographiques encore peu représentées par l'institution.

Maintenir l'engagement

Les candidats doivent être conscients que la participation du secteur privé engendre des coûts réels pour les entreprises. Afin de garantir un engagement significatif, les établissements doivent veiller à ce que la participation du comité d'experts soit ciblée et efficace, et que les attentes soient clairement communiquées dès le départ. Le rôle de ce comité doit s'inscrire dans

une logique d'intérêt mutuel : la participation du secteur privé contribue directement à la conception des programmes qui formeront les travailleurs qualifiés et produiront les résultats de recherche appliquée dont leurs entreprises ont besoin.

Le cas échéant, les institutions peuvent envisager des incitations non financières modestes pour maintenir l'engagement et la motivation de leurs membres, telles que :

- Co-conception et/ou co-branding de programmes de formation ou de résultats de recherche
- Accès privilégié aux stagiaires, aux jeunes diplômés et aux viviers de recrutement
- Engagement précoce dans des partenariats de recherche appliquée pertinents pour les opérations de l'entreprise

Qualité de l'engagement

La qualité et l'ancienneté des membres du comité d'experts sont importantes, tout comme l'implication du comité lors de la préparation de la proposition. La déclaration de validation jointe à la déclaration d'intérêt doit témoigner d'une réelle participation à l'élaboration de la proposition, et non se limiter à une approbation de pure forme. Les évaluateurs tiendront compte à la fois de la composition du comité et de la nature et du niveau de son implication pour apprécier la crédibilité de l'adéquation sectorielle de la demande.

Déclaration de validation

La déclaration de validation SEP est un élément obligatoire de toute soumission de manifestation d'intérêt. Elle doit :

- Décrivez les membres et l'engagement du SEP.
- Confirmer que le groupe d'experts a examiné et discuté du secteur prioritaire, de la chaîne de valeur et de la conception du programme proposés.
- Attestation de la pertinence de la proposition par rapport aux besoins des employeurs et aux priorités du secteur
- Être signé par le **président et le vice-président du SEP**
- Ne pas dépasser **une page**

Aucun modèle n'est fourni pour la déclaration de validation. Les candidats doivent la rédiger eux-mêmes, en veillant à ce qu'elle soit spécifique au programme proposé et qu'elle reflète l'évaluation sincère du jury.

PLATEFORMES DE SOLUTIONS DU SECTEUR PRIORITAIRE CLÉ DE L'AGRICULTURE

La philosophie de ce secteur prioritaire clé repose sur trois piliers : (1) répondre aux besoins actuels pour garantir l'autosuffisance alimentaire, (2) jeter les bases de l'avenir pour soutenir la croissance démographique, économique et industrielle, et (3) établir un solide vivier de solutions adaptées. Des créneaux pour la recherche et les projets interdisciplinaires générant de nouvelles connaissances, de nouveaux produits, de nouveaux services et des emplois sont identifiés. Les profils en agriculture et agroalimentaire seront particulièrement recherchés.

❑ SP-AGRI-1 : Sciences et technologies des cultures

- ✓ *Reproduction, lutte antiparasitaire et gestion des ravageurs, nutrition et fertilisation, gestion de l'eau*

❑ SP-AGRI-2 : Durabilité et résilience

- ✓ *Eau, sols, carbone, biodiversité, résilience, cadres et systèmes de certification, entrepreneuriat et financement en agriculture durable*

❑ SP-AGRI-3 : Technologie et transformation numérique dans l'agriculture

- ✓ *Logiciels, matériel, robotique, technologies intelligentes, intelligence artificielle, gestion des données*

❑ SP-AGRI-4 : Chaînes de valeur agroalimentaires et agro-industrielles

- ✓ *Transformation, stockage, conservation, emballage, transport, logistique, traçabilité.*

PLATEFORMES DE SOLUTIONS DU SECTEUR PRIORITÉ CLÉ DE LA SANTÉ

La philosophie de ce secteur prioritaire clé repose sur trois piliers : (1) répondre aux besoins de santé actuels, (2) développer la main-d'œuvre et les infrastructures nécessaires pour soutenir la croissance démographique, économique et industrielle future tout en assurant la résilience face aux menaces, et (3) mettre en place un processus de développement de solutions adaptées. Des créneaux pour la recherche et les projets interdisciplinaires générant de nouvelles connaissances, de nouveaux produits, de nouveaux services et des emplois sont identifiés. Les profils dans le secteur de la santé seront particulièrement recherchés.

❑ SP-HEALTH-1 : Le personnel de santé de demain :

- ✓ *Techniciens de laboratoire clinique, techniciens en radiologie, échographie, nutrition.*
- ✓ *Spécialité clinique en soins infirmiers (USI, oncologie, maladies non transmissibles, etc.)*
- ✓ *Soins d'urgence et soins intensifs (traumatologie, cancer, maladies non transmissibles)*
- ✓ *Gestion et opérations des soins de santé axées sur des résultats de qualité pour l'avenir*

❑ **SP-HEALTH-2 : Solutions biotechnologiques et biomédicales :**

- ✓ *Sciences et ingénierie biomédicales (implants, ingénierie tissulaire, cellules souches, etc.)*
- ✓ *Développement de diagnostics (biophysique, biochimie, etc.)*
- ✓ *Découverte et administration de médicaments/vaccins (biopharmacie, biotechnologie, biologie moléculaire, génomique, protéines, radionucléaire)*

❑ **SP-HEALTH-3 : Ingénierie numérique et de la santé**

- ✓ *La santé numérique et les outils avancés de surveillance, de prédiction et d'intervention rapide (IA, etc.)*
- ✓ *Infrastructure, exploitation et gestion hospitalières résilientes face au changement climatique*
- ✓ *Infrastructures et installations médicales déployables rapidement*
- ✓ *Logistique et chaînes d'approvisionnement du secteur de la santé*

PLATEFORMES DE SOLUTIONS DU SECTEUR PRIORITÉ CLÉ DE L'ÉNERGIE

La philosophie de ce secteur prioritaire clé repose sur trois piliers : (1) répondre aux besoins actuels, (2) jeter les bases de l'avenir pour soutenir la croissance économique et industrielle, et (3) mettre en place un système de solutions adaptées. Ce secteur offre des niches pour la recherche et les projets interdisciplinaires générant de nouvelles connaissances, de nouveaux produits, de nouveaux services et créant des emplois. Les profils dans le secteur de l'énergie et des infrastructures connexes seront particulièrement recherchés.

❑ **SP-ENERG-1 : Infrastructures et technologies de production d'énergie**

- ✓ *Systèmes d'énergies renouvelables : solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie*
- ✓ *Nouveaux segments : les SMR (petits réacteurs modulaires) — notamment pour les centres de données*
- ✓ *Générateurs portables et solutions énergétiques rapidement déployables*
- ✓ *Infrastructures résilientes : cybersécurité et résilience climatique*

❑ **SP-ENERG-2 : Réseaux, mini-réseaux et électrification (rurale, périurbaine)**

- ✓ *Réseaux solaires + hybridation PV*
- ✓ *Réseaux intelligents, compteurs intelligents, SCADA*
- ✓ *Électrification rurale et périurbaine*
- ✓ *Infrastructures résilientes : cybersécurité et résilience climatique*

❑ **SP-ENERG-3 : Solutions de stockage d'énergie et hybrides**

- ✓ *Systèmes de stockage pour mini-réseaux, entreprises et bâtiments publics*
- ✓ *Solutions énergétiques hybrides pour les secteurs stratégiques :*
 - *Agriculture (pompage solaire, réfrigération solaire, agro-industrie)*
 - *Soins de santé (alimentation électrique continue pour les hôpitaux)*
 - *Éducation (énergie pour les écoles numériques)*

- ✓ *Microsystèmes autonomes pour le pompage, l'irrigation, le dessalement, la chaîne du froid, etc.*
- ✓ *Intégration du stockage d'énergie (batteries stationnaires, hydrogène vert à petite échelle)*
- ❑ **SP-ENERG-4 : Numérisation, ingénierie des données et intelligence artificielle pour l'énergie**
 - ✓ *Ingénierie des données pour la collecte de données multi-sources*
 - ✓ *Prétraitement, nettoyage et enrichissement des données énergétiques*
 - ✓ *Plateformes de modélisation pour l'optimisation énergétique, la prévision de la production et de la consommation, l'intégration des énergies renouvelables*
 - ✓ *Comptage intelligent, surveillance IoT, gestion des actifs numériques*
 - ✓ *La cybersécurité appliquée aux systèmes énergétiques*
 - ✓ *La nouvelle économie de « l'exploration des données énergétiques »*
 - ✓ *Nouveaux services : plateformes énergétiques nationales, jumeaux numériques pour les infrastructures, modélisation et optimisation des réseaux*
- ❑ **SP-ENERG-5 : Services d'efficacité énergétique, de performance et à forte intensité de main-d'œuvre**
 - ✓ *Performance énergétique des bâtiments, des industries et des transports*
 - ✓ *Audits énergétiques, rénovations et certifications*
 - ✓ *Nouveaux emplois verts : installateurs certifiés, auditeurs et inspecteurs, responsables de l'énergie dans les collectivités/collectivités*
 - ✓ *Développement de produits à faible coût et à fort impact : kits solaires domestiques, solutions pour les PME, équipements économes en énergie (pompes, moteurs à haut rendement, etc.).*

PLATEFORMES DE SOLUTIONS DU SECTEUR PRIORITÉ CLÉ DU TOURISME

La philosophie qui sous-tend ce secteur prioritaire clé est de développer les compétences (des qualifications de base aux plus hautes) nécessaires pour soutenir la croissance durable, la compétitivité, l'innovation et la résilience de l'industrie touristique subsaharienne (au sens le plus large), d'établir un flux de solutions adaptées et de faciliter la création de nombreux emplois dans la chaîne de valeur du tourisme et au-delà.

L'objectif est de dynamiser le potentiel touristique de l'Afrique et de permettre d'attirer et de fidéliser de nouveaux publics et marchés, tant sur le continent qu'à l'étranger. Le succès de la Corée du Sud à cet égard constitue un excellent exemple susceptible d'inspirer une approche différente, adaptée au contexte, mais tout aussi fructueuse.

Les compétences recherchées se situent au sein même du secteur du tourisme ou dans des secteurs directement liés à sa croissance potentielle, tels que :

- Infrastructures, opérations et gestion du secteur de l'hôtellerie
- MICE (réunions, incentives, congrès et grands événements)
- Restauration, sauvegarde et promotion du patrimoine

- Gastronomie, planification de destinations, circuits et organisation de voyages, etc.¹

Outre l'impact positif sur la création d'emplois (nouveaux emplois, requalification, perfectionnement), les autres impacts à moyen et long terme sont les suivants² :

- Permettre aux acteurs africains de saisir les opportunités offertes par l'ère numérique et la mondialisation,
- Émergence de nouveaux modèles commerciaux, produits et services créateurs de valeur,
- Création et circulation transnationales accessibles et inclusives,
- Préserver et valoriser la richesse de la diversité culturelle, patrimoniale et linguistique,
- Renforcer les initiatives intersectorielles et la cohésion sociale.

Les domaines d'application potentiels des plateformes de solutions pour le secteur du tourisme africain (au sens large), où il existe des niches propices à des projets interdisciplinaires permettant d'obtenir des résultats rapides, de générer de nouvelles connaissances, de créer des produits et des services et de générer des emplois, sont les suivants :

- ☐ **SP-TOURH-1 : Infrastructures, opérations et gestion de l'industrie hôtelière**
- ☐ **SP-TOURH-2 : Restauration, sauvegarde et promotion du patrimoine**
- ☐ **SP-TOURH-3 : Planification de destinations, gastronomie, circuits et organisation de circuits, MICE (réunions, incentives, congrès et grands événements)**

¹Black & Platinum International Labs, Matrice de priorités pour une croissance accélérée en Afrique subsaharienne, Note conceptuelle, BxPI – DART, 2022

²Ibidem

Annexe

5: SECTEURS PRIORITAIRES RETENUS POUR LE LOT B : PHASE 1

À l'issue de la consultation nationale et sur la base des orientations stratégiques du MESRS, la Côte d'Ivoire retient six (6) secteurs prioritaires pour le Lot B de la Phase 1 d'ACE Innovate. Chacun correspond à un domaine dans lequel le déficit de compétences qualifiées constitue un frein identifié à la compétitivité et à la croissance inclusive.

1	Agribusiness et agriculture à valeur ajoutée Chaînes de valeur agricoles et agro-industrielles, Agriculture climato-intelligente, science des cultures, gestion de l'eau, Technologie et transformation numérique dans l'agriculture, Traitement, stockage, conservation, logistique et traçabilité agroalimentaires, Transformation et valorisation des produits agricoles.
2	Secteur extractif (pétrole, mines, géologie) Géologie, exploration minière et pétrolière, Ingénierie des procédés et gestion des ressources naturelles, Environnement, durabilité et responsabilité sociale des industries extractives
3	Énergie, transition énergétique et technologies associées Infrastructures et technologies de production d'énergie (solaire, hydraulique, biomasse), Réseaux intelligents et mini-réseaux, électrification rurale et périurbaine, Efficacité énergétique, numérisation et intelligence artificielle appliquée à l'énergie, Stockage de l'énergie.
4	Production animale (élevage et filières animales) Zootechnie et productions animales (aviculture, élevage bovin, ovin, caprin et porcin) ; santé animale et services vétérinaires ; alimentation et nutrition animales ; transformation et conservation des produits animaux (lait, viande); biosécurité et qualité sanitaire des produits ; gestion d'exploitations d'élevage et entrepreneuriat des filières animales.
5	Numérique, intelligence artificielle, STEM et transformation digitale Intelligence artificielle ; Science des données ; Cybersécurité ;Systèmes intelligents ; Industrie 4.0 ; Transformation digitale des organisations ;
6	Industrie manufacturière et technologies de production : Procédés industriels ; Matériaux innovants ; Fabrication avancée ; Économie circulaire ; Valorisation industrielle.

Dimension transversale Numérique, intelligence artificielle et données : Le numérique, l'intelligence artificielle et la valorisation des données constituent des compétences transversales à intégrer dans tous les secteurs prioritaires (agriculture de précision, conduite des installations énergétiques et extractives, etc.). Chaque consortium sectoriel devra intégrer un volet de compétences numériques adapté à son secteur. La valorisation des données suppose à terme, la mise en place de centres de données à visés souverainistes pour une question de sécurité. Cependant, il est de notoriété que les centres de données en exploitation actuellement sont très énergivores. Aussi se pose-t-il la question d'envisager pour le futur, outre les énergies renouvelables, des sources de production d'énergie suffisante et rejoindre pour cela, les réflexions initiées par le ministère en charge de l'énergie en explorant la solution des centrales nucléaires modulaires en cours de recherche.